

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
30/05/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°7-6

Objet : Fixation tarif
vente concession
cimetière.

L'an deux mille vingt-trois et le huit juin à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. M. LIVOTI, AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN (proc.), Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : Mme GRANGE (proc. M. EVIN)

Mme DALLA-ZANNA a été élue Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le prix de vente des terrains du cimetière a été fixé il y a plus de 40 ans. La surface du terrain doit également être modifiée car les monuments funéraires actuels ne rentrent plus dans les surfaces vendues jusqu'à ce jour.

Il propose donc de vendre des concessions perpétuelles de six (6) mètres carrés au prix total de cent (100) euros.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de fixer à cent (100) euros le prix de vente d'une concession perpétuelle de six (6) mètres carrés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **16 juin 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 12 juin 2023

Le Maire,

Christian SANS

